



Séance du Conseil municipal Du 24 septembre 2025

SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 9

Membres présents : 8

Membres absents excusés avec procuration : 1

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures et trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 septembre 2025 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames, BLANCHARD Geneviève, GROSJEAN Mélanie, PIQ Eliane, Messieurs, GARDIEN Jean-Marie, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : BOUGUIN Rémi à GROSJEAN Mélanie

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote
2025/24	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement de la commune de Mayres pour l'année 2024.	Approuvée
2025/25	Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque santé des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation dès le 1 ^{er} janvier 2026.	Approuvée
2025/26	Rectification de la délibération relative à la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).	Approuvée
2025/27	Autorisation de signature d'un avenant de prorogation au contrat de prévoyance de la MNT pour l'année 2026.	Approuvée
2025/28	Demande de mise à disposition auprès du Centre de Gestion de l'Ardèche de la prestation « archives » pour l'élimination des documents arrivés au terme de leur durée d'utilité administrative et ne présentant pas d'intérêt historique.	Approuvée
2025/29	Autorisation de signature d'un avenant à la convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité permettant le raccordement à actes budgétaires pour la transmission des documents budgétaires au format xml.	Approuvée
2025/30	Sollicitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'attribution d'un barnum mutualisé.	Approuvée

Levée de la séance à 20H16